

**Rapport du mandataire de la Métropole Aix Marseille Provence
au sein de la SEM POLE AERONAUTIQUE ISTRES - ETANG DE
BERRE**

Année 2023

Sommaire

1 - Fiche récapitulative	4
2 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale.....	5
a. Activités de l'EPL.....	5
b. Situation financière de l'EPL.....	7
c. Etat des filialisations.....	7
d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année	8
3 - Relations contractuelles et financières entre l'EPL et la Métropole.....	9
a. Liste des contrats en cours avec la Métropole actionnaire	9
b. Garanties d'emprunts de la Métropole	9
c. Avances en compte courant de la Métropole	9
d. Aides	9
e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la Métropole	9
4 - Contrôles et gestion des risques	10
a. Principaux risques et incertitudes	10
b. Contrôle interne	10
c. Contrôles externes.....	10
5 - Bilan de la gouvernance de l'EPL.....	10
a. Actionnariat.....	10
b. Les dirigeants.....	11
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.....	11
d. Bilan de la gouvernance	12

Rappel du contexte

Conformément à l'article L.1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la collectivité Métropole Aix Marseille Provence au conseil d'administration de la SEM POLE AERONAUTIQUE ISTRES - ETANG DE BERRE présentent un rapport écrit devant le conseil métropolitain.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectifs :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat
- de renforcer le contrôle analogue en particulier pour les SPL
- de s'assurer que la société POLE AERONAUTIQUE ISTRES - ETANG DE BERRE agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la Métropole Aix Marseille Provence

1 - Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	POLE AERONAUTIQUE ISTRES - ETANG DE BERRE
Siège social	25 Avenue du Tubé 13800 Istres
Adresse administrative	
Date de création	20/08/2015
Secteur d'activité / métier	Développement économique
Objet social	Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement économique, touristique (de loisirs ou industriels) de diversification du pôle aéronautique Istres-Étang de Berre
Président(e) ou PDG	M François BERNARDINI
Directeur général et Directeur général délégué	M Christophe VERNE
Commissaire aux comptes et date de nomination	Titulaire : FCN Lake Park 308 allée du Lac, ZAC de l'Hers 31670 LABEGE, représenté par Laurence FONQUERNIE
Nombre de salariés	6

2 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale

a. Activités de l'EPL

Présentation générale

La société, créée en août 2015, a pour vocation d'intervenir pour la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction et plus généralement de toutes opérations concourant au développement économique du territoire.

Initialement créée sous forme de société publique locale, elle a été transformée en société d'économie mixte en date du 5 novembre 2019.

Elle est propriétaire de l'ensemble du patrimoine immobilier dans lequel elle exerce ses activités et intervient donc pour son propre compte.

A cet effet, elle peut réaliser toute action concernant la mise en œuvre du projet de diversification et de développement économique du pôle aéronautique « Istres-Jean Sarrail », à savoir, en résumé, la maîtrise d'ouvrage des investissements liés à l'accueil de projets industriels, l'exploitation du site, la mobilisation du système d'acteurs nécessaires à leur implantation, la promotion et la prospection.

Principales activités et opérations de l'année écoulée

En 2023, la SEM a participé à deux événements importants :

70 ans de la PAF :

Le Pôle Aéronautique a participé à l'évènement organisé par la Base Aérienne de Salon dans le cadre des 70 ans de la Patrouille de France, évènement important au cours duquel les représentants de la SEM accompagnés des membres du cabinet LCB ont rencontré des personnalités importantes tel que le Chef d'Etat-Major des Armées et ont pu présenter le fort potentiel du PAJS.

SALON DU BOURGET :

La 54^e édition du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace a eu lieu au Parc des Expositions du Bourget du 23 au 25 juin 2023 et a réuni de nouveau l'ensemble des acteurs de l'industrie mondiale autour des dernières et nouvelles innovations technologiques.

Cette manifestation est un vecteur de promotion pour la dimension industrielle du territoire régional et participe à la notoriété du pôle aéronautique « Jean Sarrail ».

Le Pôle aéronautique, présent sur l'espace de la Région Sud a su promouvoir le site et exposer les futurs aménagements et les avantages que présente l'implantation sur un site industriel à vocation aéronautique d'une envergure exceptionnelle tel que le pôle aéronautique Jean Sarrail.

Perspectives de développement

L'environnement spécifique du pôle « Istres-Jean Sarrail », tourné vers l'aéronautique et plus particulièrement vers les développements relevant de la filière de la Défense, constitue un capital ainsi que des enjeux socio-économiques qui inscrivent ses ambitions dans un cadre non seulement régional mais également national.

Depuis sa définition en 2021, l'axe de développement d'un pôle dédié au MCO d'aéronefs militaires (avions et hélicoptères) a fait l'objet de premières implémentations. Les projets et les acteurs qui occupent dorénavant le hall Mercure ont été sélectionnés au regard de leur domaine d'activité et de la pérennité de leur installation sur le pôle aéronautique.

Rapport du mandataire de la Métropole Aix Marseille Provence au sein la SEM POLE AERONAUTIQUE ISTRES - ETANG DE BERRE - Année 2023

Le PAJS est un site économique stratégique d'intérêt Régional dans le cadre de son soutien à l'industrie aéronautique.

La redynamisation du pôle aéronautique Jean Sarrail est une nécessité, elle permettra de disposer d'une offre d'implantation (foncier et bâtiments industriels) pour accueillir les entreprises de la filière maintenance aéronautique.

Une campagne de travaux a été réalisée afin de mettre aux normes le hangar Mercure ainsi que la mise en œuvre de la sécurité incendie intérieure et extérieure répondant à la fois aux besoins du bâti et à celui du développement foncier.

L'entreprise ayant obtenu le contrat de MCO des A330/MRTT a assuré la SEM de son désir d'implanter son activité sur Istres et plus précisément au sein du bâtiment Mercure. Cela a été conforté par une annonce de l'Etat du 12 octobre 2023, confirmant le choix du site pour y opérer, par un des sous-traitants d'Airbus, la maintenance opérationnelle des A330/MRTT stationnés sur la BA125 d'Istres.

La première phase de travaux de mise aux normes du hall CMM permettant d'accueillir 3 MRTT devrait débuter en septembre 2024, la première cellule de maintenance devant être livrée en été 2025.

Dans un même temps, il sera indispensable de poursuivre les travaux d'aménagement nécessaires à la redynamisation de ce pôle aéronautique, en vue de la commercialisation, à très court terme, de 11 ha de foncier qui permettront l'accueil des activités aéronautiques. Les premiers prospects étant les locataires actuels du hall CMM.

Il est donc essentiel :

- de renforcer la notoriété et l'attractivité du pôle aéronautique et du système global auquel il participe,
- de trouver des financements supplémentaires publics ou privés en complémentarité avec les financements publics qui devraient être contractualisés, sans quoi le programme de travaux évoqué ci-dessus ne pourrait être mené à bien.

Les moyens d'études et d'expertise doivent continuer à être mobilisés pour consolider cette stratégie de développement.

Le développement de ce pôle économique sera conçu en complémentarité avec les activités aéronautiques du Ministère des Armées afin de conforter la place d'Istres dans la filière aéronautique.

4 axes principaux de développement ont été identifiés :

- Le maintien en condition opérationnelle (MCO) d'aéronefs militaires,
 - Soutenir l'activité opérationnelle de la Base aérienne 125 avec des capacités de MCO des MRTT
 - Accueil des industriels et de l'Armée de l'Air et de l'Espace
 - Maintenance des hélicoptères du Ministère des armées
- La formation aéronautique
 - En partenariat avec les acteurs étatiques et industriels L'UIMM et le GIFAS
 - Former aux métiers de l'Aéronautique liés à la maintenance des aéronefs
- Le soutien aux centres d'Essais en vol
 - En partenariat avec la DGA Essais en vol et les industriels
 - Préparer l'arrivée du programme SCAF en accueillant les PME Startup développant les nouvelles technologies liées aux Essais en vol
- La création d'un pôle logistique
 - En soutien au hub logistique du ministère des Armées et des industriels

b. Situation financière de l'EPL

Bilan financier et économique

	2023	2022	2021	Variation N/N-1 (%)
Capital social	22 776 640 €	22 776 640 €	17 658 000 €	0 %
Chiffre d'affaires	1 661 477 €	1 138 521 €	526 182 €	46 %
Total produits d'exploitation	1 702 448 €	1 143 255 €	527 539 €	49 %
Coûts salariaux	216 903 €	216 506 €	254 354 €	0 %
Total charges d'exploitation	2 649 296 €	2 289 431 €	2 120 237 €	16 %
Résultat d'exploitation	-946 848 €	-1 146 176 €	-1 592 698 €	17 %
Résultat net	-1 109 937 €	-1 261 717 €	-1 759 123 €	12 %
Total Bilan	31 502 848 €	32 019 324 €	30 080 120 €	-2%
Trésorerie nette	834 545 €	2 208 579 €	1 149 354 €	-62 %
Capitaux propres	17 947 700 €	19 178 827 €	15 523 845 €	-6 %
Dettes financières	11 957 244 €	12 320 021 €	14 272 254 €	-3%

Les éléments marquants de l'exercice 2023 sont les suivants :

- Chiffre d'affaires d'1 661 k€ en hausse de +46% par rapport à 2022 ;
- Produits d'exploitation d'1 702 k€ en hausse de +49% par rapport à 2022
- Charges d'exploitation de 2 649 k€ en hausse de +16% en 2023 :
 - Autres achats et charges externes de 1 250 k€ (charges d'exploitation du pôle et de fonctionnement de la société) en hausse de +29% ;
 - Masse salariale de 216 903 € stable par rapport à 2022 ;
 - Taxe foncière (263 429 €) en augmentation par rapport à 2022 (250 630 €). Celle-ci est intégrée dans les baux en fonction des m² occupés ;
- Produits exceptionnels de 129 k€ issus notamment de la subvention de la Région Sud et d'un trop perçu de la société AA'ROK ;
- Pas d'évolution du capital social (22 777 k€) ;
- Dettes de 13,6 M€ dont 5 M€ de comptes courants d'associés de la MAMP (4 M€) et Istres (1 M€).
- Malgré un chiffre d'affaires et des produits d'exploitation en forte augmentation, le résultat d'exploitation reste négatif à -947 k€, mais en amélioration de près de 200 k€ par rapport à 2022.
- Résultat net 2023 déficitaire de -1 110 k€ contre -1 262 k€ en 2022.

La société a obtenu un délai de la part du tribunal de commerce pour organiser l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2023.

Chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d'affaires de la société se compose à près de 98% de la location des bâtiments (loyers versés par les occupants) ainsi que leur participation aux charges et la refacturation de taxe foncière et fluides.

Prévisions financières au 31/12/2024

Pas d'information.

c. Etat des filialisations

Présentation globale

Néant.

Présentation par société

Néant.

Comptes consolidés

Néant.

d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année

Modification de l'objet social

Aucune modification de l'objet social n'est intervenue en 2023.

Pour mémoire, la société a été transformée de SPL en SEM par délibération du Conseil Métropolitain du 22 mars 2018, transformation qui a notamment eu pour effet d'adapter l'objet social de la société aux dispositions concernant les SEM.

Evolution de l'actionnariat

Les changements intervenus dans l'année sont :

Cession d'actions

En 2023, l'actionnaire SEM OPH a cédé 155 actions à l'actionnaire entrant Caisse des Dépôts et Consignations pour un prix unitaire de 8 720 euros ainsi que 155 actions à l'actionnaire entrant CEPAC pour le même prix unitaire.

Le conseil d'administration du 21/02/2023 a donné son agrément sur cette cession d'action.

Modification du capital social

Il n'y a pas eu de modification du capital social en 2023.

Pour mémoire, l'assemblée générale extraordinaire du 20/12/2022 a décidé d'augmenter le capital social de la SEM d'un montant de 5 118 640 euros.

La DCM n°ECOR-013-11060/21/CM du 16 décembre 2021 a autorisé le représentant de la Métropole a voté favorablement à l'AGE portant sur cette décision d'augmentation de capital.

L'augmentation du capital social s'est réalisée de la façon suivante :

- Augmentation avec incorporation de l'avance en compte courant de la Métropole pour un montant de 4 342 560 euros (soit la création de 498 actions nouvelles de 8 720 euros chacune) ainsi que le remboursement de 7 740 euros correspondant au solde de l'avance de la Métropole.
- Augmentation de capital en numéraire par création de 89 actions de 8720 euros chacune soit un montant de 776 080 euros par la SEM OPH

Rapport du mandataire de la Métropole Aix Marseille Provence au sein la SEM POLE AERONAUTIQUE ISTRES - ETANG DE BERRE - Année 2023

Au 31 décembre 2023, la répartition du capital est la suivante :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONNAIRES DETENUES	Capital détenu	%	Siège
METROPOLE AMP	2 113	18 425 360 €	80.90%	4
COMMUNE D'ISTRES	100	872 000 €	3.83%	1
SEML OPH	89	776 080 €	3.41%	0
Caisse des Dépôts et Consignation	155	1 351 600 €	5.93%	1
CEPAC	155	1 351 600 €	5.93%	1
TOTAL	2 612	22 776 640 €	100%	7

Autres modifications statutaires

Il n'y a pas eu de modification de capital en 2023. Les dernières modifications des statuts concernent la transformation de la SPL en SEM en 2018 et l'augmentation de capital en 2022 susvisées.

3 - Relations contractuelles et financières entre l'EPL et la Métropole

a. Liste des contrats en cours avec la Métropole actionnaire

Une convention de mise à disposition à titre onéreux de personnel entre la Métropole Aix Marseille Provence et la SEM a été validée par le conseil d'administration du 17 octobre 2023 et produira des effets jusqu'au 31/12/2026. Elle concerne un agent chargé du patrimoine immobilier.

Aucun nouveau contrat n'a été conclu en 2023 entre la SEM et la Métropole.

b. Garanties d'emprunts de la Métropole

Par délibération n°ECO 009-5085/18/CM du 13/12/2018, la Métropole a acté le principe d'une garantie d'emprunt à la SPL Pôle Aéronautique Istres-Etang de Berre pour le financement de l'opération "Rénovation du bâtiment Mercure" à hauteur de 50% dans le cadre du programme industriel « Stratobus ».

Aucune nouvelle garantie n'a été accordée en 2023.

c. Avances en compte courant de la Métropole

Une convention de compte courant d'associés entre la Métropole et la SEM pour un montant de 4 millions d'euros, approuvé par le conseil d'administration du 10 décembre 2021 et prolongée pour 2 ans par avenant n°1 (délibération de la Métropole Aix Marseille Provence n°FBPA-032-15685/24/BM du 22/02/2024). Elle court jusqu'au 31/01/2026.

d. Aides

Néant.

e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la Métropole

La SEM n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les 5 derniers exercices.

4 - Contrôles et gestion des risques

a. Principaux risques et incertitudes

Les comptes de l'exercice 2023 mettent en lumière un déficit structurel de l'exploitation, même si à ce stade les capitaux propres restent supérieurs à la moitié du capital.

Les créances clients sont en hausse au regard des loyers impayés de la société Fortil et du contentieux avec la société JJGK (en cours de résolution en 2024).

Enfin, la négociation avec Sabena Technics en vue de la contractualisation pour accueillir les MRTT de l'Armée de l'Air et de l'Espace au sein du hall Mercure, ainsi que les travaux associés sont toujours en cours en 2024.

b. Contrôle interne

Un code de Déontologie est en cours de rédaction.
La charte de contrôle analogue a été mise en place après approbation par le CA du 26 mars 2019.

c. Contrôles externes

Néant.

5 - Bilan de la gouvernance de l'EPL

a. Actionnariat

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix Marseille Provence	2 113	18 425 360€	80.90%
	Ville d'Istres	100	872 000€	3.83%
Autres actionnaires	SEM OPH	89	776 080€	3.41%
	Caisse des dépôts et consignations	155	1 351 600€	5.93%
	Caisse d'Epargne Alpes Côte d'Azur	155	1 351 600€	5.93%
Total		2 612	22 776 640€	100.00%

b. Les dirigeants

Les administrateurs

		Représentants au Conseil	Représentant à l'AG	Date de nomination
Métropole AMP		M. Éric CASADO	Non	DCM FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 CA 15/09/2020
		M. François BERNARDINI	Oui	DCM FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 CA 15/09/2020
		M. Frédéric VIGOUROUX	Non	DCM FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 CA 15/09/2020
		M. Jean-Pascal GOURNES	Non	DCM FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 CA 15/09/2020
Ville d'Istres		M. Alain BERNARDET	Oui	DCM 156/20 du 22/07/2020 CA 15/09/2020
Autres actionnaires	Caisse des Dépôts	M. Boubakeur AIBOUT*	Non	CA 7 juin 2023 AGE 28 juin 2023
	CEPAC	M. Pascal COSTE*	Non	CA 7 juin 2023 AGE 28 juin 2023

*Changement d'administrateurs en 2023 à la suite de la démission de Messieurs Ruiz et Soulage représentants la SEM OPH

Les représentants à l'assemblée spéciale

Sans objet.

Organisation de la gouvernance

La SEM a opté pour le cumul des fonctions de président et de directeur général dès 2020 en la personne de Monsieur François Bernardini, représentant de la Métropole Aix Marseille Provence.

A l'occasion du conseil d'administration du 24 janvier 2023, Monsieur Alain Bernardet a été désigné Vice-Président de la société pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Conformément à l'article 23 des statuts, les représentants de la Métropole Aix Marseille Provence ne perçoivent aucune rémunération ou avantage particulier dans le cadre de leurs fonctions d'administrateurs, aucune délibération expresse ne le prévoyant.

Il est à noter que le pacte d'actionnaires signé en 2023 ne permet plus l'attribution des jetons de présence, auparavant autorisée par les statuts et le conseil d'administration depuis 2015 (article 10.1.1 « les administrateurs exerceront leurs fonctions gratuitement et aucun frais engagé par les administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions ne sera remboursé »).

En ce qui concerne les mandataires sociaux, aucun élément n'est transmis.

d. Bilan de la gouvernance

Réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale

- Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois, le 24 janvier 2023 (3 représentants sur 4 étaient présents), le 24 mars 2023 (2 représentants sur 4 étaient présents), le 7 juin 2023 (3 représentants sur 4 étaient présents) et le 17 octobre 2023 (2 représentants sur 4 étaient présents ou représentés).
- L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 28 juin 2023 (le représentant était présent).

Participation des représentants

Administrateur ou Représentant à l'assemblée spéciale	Participation/nombre de conseils d'administration	Participation/nombre d'assemblées spéciales	Participation/nombre d'assemblées générales
M. Éric CASADO	4/4	N/A	N/A
M. François BERNARDINI	3/4	N/A	1/1
M. Frédéric VIGOUROUX	0/4	N/A	N/A
M. Jean-Pascal GOURNES	3/4	N/A	N/A